



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dénomination sociale de l'émetteur : VM MATERIAUX

Nature des titres : VMMA 6540

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société.

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 14 juin 2010 au 29 mai 2011

	Flux bruts cumulés (1)		positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
nombre de titres	16 998	6 655	options d'achat achetées	achats à terme	options d'achat vendues	ventes à terme
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	44.52	42.81	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montant	756 808	284 885	-	-	-	-

(1) au 29 mai 2011

2) Répartition par objectif des titres de capital détenus à la date du 29 mai 2011

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 60 074 représentant 2.01 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectif :

- attribution aux mandataires et/ou salariés dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions :	57 475
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	0
- Opérations de croissance externes :	0
- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI :	2 599

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée générale du 20 mai 2011
- Mise en œuvre du programme : Directoire du 30 mai 2011
- Titres concernés : Actions ordinaires VM Matériaux
- Part maximal du capital dont le rachat est autorisé : 150 000 actions soit 5,01 % du capital social, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- Prix maximum d'achat : 100 €
- Montant global affecté au programme : 15.000.000€
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son groupe dans le cadre des plans d'options d'achats d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs des dites valeurs mobilières,
 - conserver ces actions et les remettre ultérieurement à titre d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers.

- Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 20 mai 2011 soit jusqu'au 19 novembre 2012.

La présente publication est disponible au siège social, sur le site Internet www.vm-materiaux.fr ainsi que sur le site de l'AMF.



Vos Contacts :

VM Matériaux

Philippe AUDUREAU, Président du Directoire

Alain MARION, Directeur Général et Financier

Caroline LUTINIER, Responsable Communication

Tel : 02 51 08 08 08

clutinier@vm-materiaux.fr

ACTUS FINANCE COMMUNICATION

Corinne PUISSANT

Relations Analystes/Investisseurs

Tel : 01 53 67 36 57

cpuissant@actus.fr